



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
BUDGET ANNEXE  
EAU ET ASSAINISSEMENT M49 :**

**COMMUNE DE GRATTERY**

**Sommaire :**

**I Eléments de contexte**

**II. Les sections de fonctionnement et d'investissement**

**III. Niveau d'endettement de la collectivité**

**IV. Redevances**

**annexe : extrait du CGCT**

---

**I. Eléments de contexte**

Le présent Budget correspond aux dépenses et aux recettes du service communal de distribution de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (SPANC).

**Principaux ratios**

Données Socio-démographiques	2020	2021	%
Population Légale	217	217	
Nbre compteurs eau	105	105	
Foyers alimentés en Eau potable	100%	100 %	
Consommation Moyenne par foyer	93 m <sup>2</sup>	90 m <sup>3</sup>	
<b>Assainissement</b>			
Nombre de foyers total	102	103	
Nombre de Foyers au SPANC	8	8	
Nombre de Foyers raccordables ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors spanc)	94	95	
Nombre de Foyers raccordés ASSAINISSEMENT COLLECTIF	66	81	85 %

*NB\**

*ASS. CO : Sur les 94 foyers raccordables 92 seulement sont facturés en 2020 (non facturés = vides)  
Sur les 102 foyers raccordables au réseau collectif ( 4 sont encore en SPANC conforme , 1 logement en  
cours de travaux et 2 foyers Ruz de Vellemoz ne seront jamais raccordables et resteront en SPANC ).*

## II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le budget Eau et Assainissement 2020 est excédentaire pour ses deux sections.

### Résultat de l'exercice 2021 :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	52 583.87
RECETTES	54 500.95
RESULTAT 2021	1 917.08
REPORT ANTERIEUR EXCEDENT 2020	48 756.64 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 673.72</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	35 124.38
RECETTES	26 785.00
RESULTAT 2021	-8 339.38
REPORT ANTERIEUR EXCEDENT 2020	47 121.66 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT</b>	<b>38 782.28</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
DEPENSES	0.00
RECETTES	0.00
Besoin de financement des RAR	0.00
resultat de cloture section investissement	38 782.28
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT a affecter 001</b>	<b>38 782.28</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

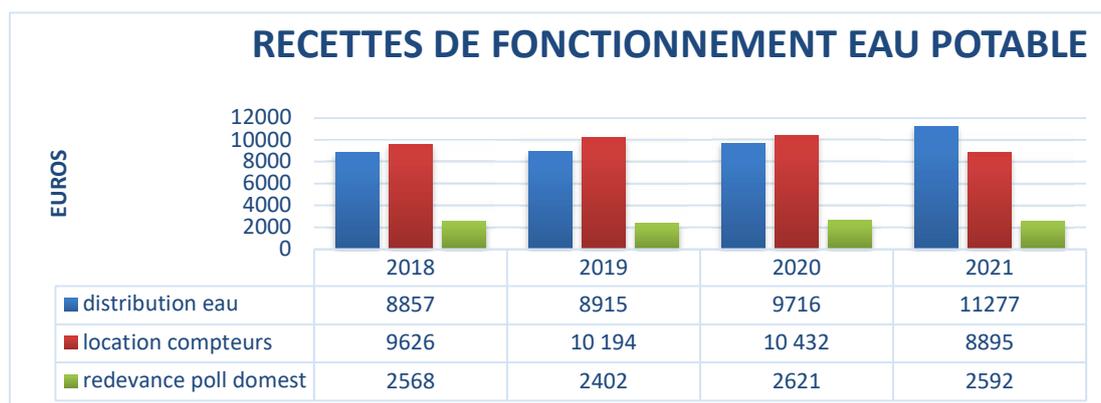
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	52 583.87
RECETTES	54 500.95
RESULTAT 2021	1 917.08
REPORT ANTERIEUR EXCEDENT 2020	48 756.64 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 673.72</b>

**RECETTES de fonctionnement 2021 : 54 500.95 €**

2020 : 54 241.15 €

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (distribution d'eau potable et location de compteurs pour l'eau et l'assainissement).

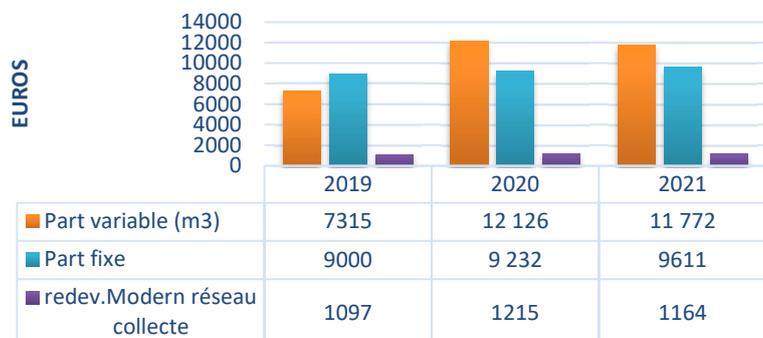
La modification des tarifs de l'eau en 2021 se répercute sur le total des recettes, une diminution de la part fixe des compteurs et une augmentation de la part variable (cf. redevances)



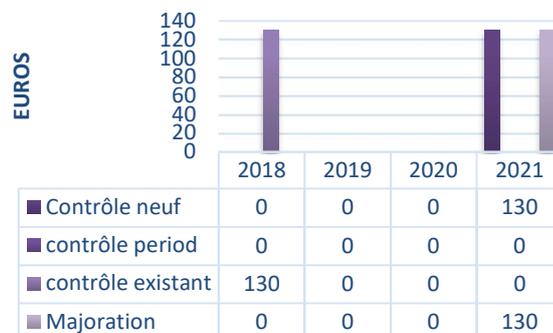
Le réseau d'assainissement collectif est en fonctionnement depuis 3 ans, on compte 85 % de raccordements les recettes augmentent en conséquence notamment pour la part variable.

Les recettes du SPANC correspondent aux contrôles réalisés pour les 8 foyers concernés, avec en 2021 la mise en place de la pénalité pour non-conformité de l'assainissement individuel, il n'y plus de recettes annuelles (1fois tous les 4 ans environ selon les contrôles).

## RECETTES ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT SPANC

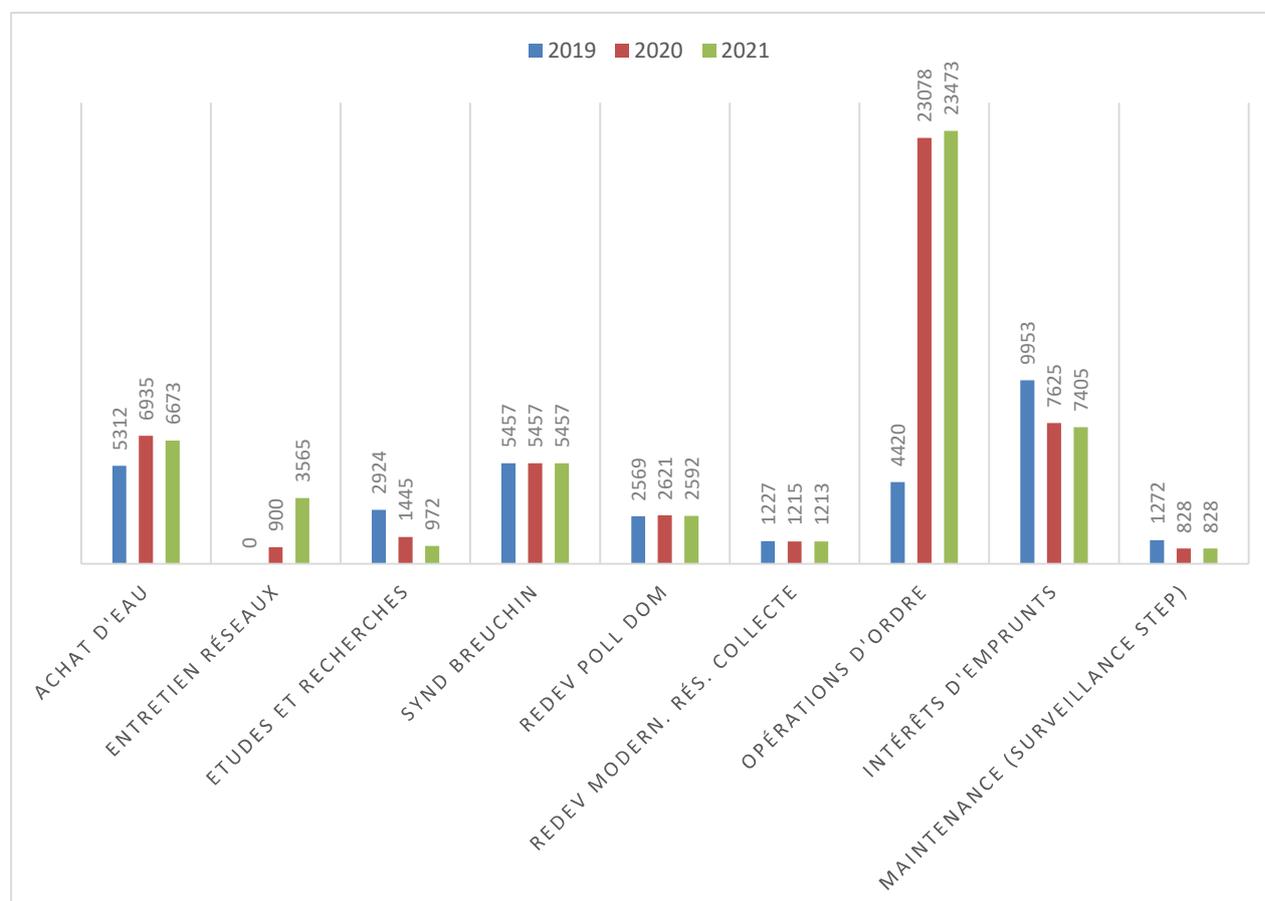


**DEPENSES de fonctionnement 2021 : 52 583.87€**

**2020 : 50 431.40 €**

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de l'achat d'eau potable à Gaz et Eaux, des versements de cotisations au Syndicat mixte des eaux du Breuchin, des travaux d'entretien du réseau d'eau potable communal et des système et réseau d'assainissement collectif du village, ainsi que les dépenses liées aux remboursements des emprunts de financement des travaux.

Depuis 2019 ont débutés les frais liés à la maintenance du site de la STEP (surveillance et dépannage) à noter une augmentation des dépenses de fonctionnement en 2021, liée aux recherches de fuites sur le réseau d'eau potable (entretien réseaux), les fuites ont été trouvées et réparées.



## SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	35 124.38
RECETTES	26 785.00
RESULTAT 2021	-8 339.38
REPORT ANTERIEUR EXCEDENT 2020	47 121.66 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT</b>	<b>38 782.28</b>

**DEPENSES d'investissement 2020 : 35 124.38 €**

2020 : 36 783.48 €

Les dépenses d'investissement depuis 2020 retrouvent un cours normal par rapport aux exercices précédent, les travaux d'ampleur sont achevés, le solde de l'emprunt lié aux subventions également. Depuis 2020 sont amorties les subventions versées pour les travaux (opération d'Ordre).

IMMOBILISATIONS	2018	2019	2020	2021
Frais d'études 203	736€	0		
Travaux eau 2158	55 792 €	12 869.04 €	15 820.02 €	13 951.08 €
Remb. Capital Emprunt 1641	11 636 €	606 847.83 €	12 063.73 €	12 283.57 €
Opérations d'Ordre			8 899.73 €	8 889.73
	68 163 €	619 716.87 €	36 0783.48 €	35 124.38 €

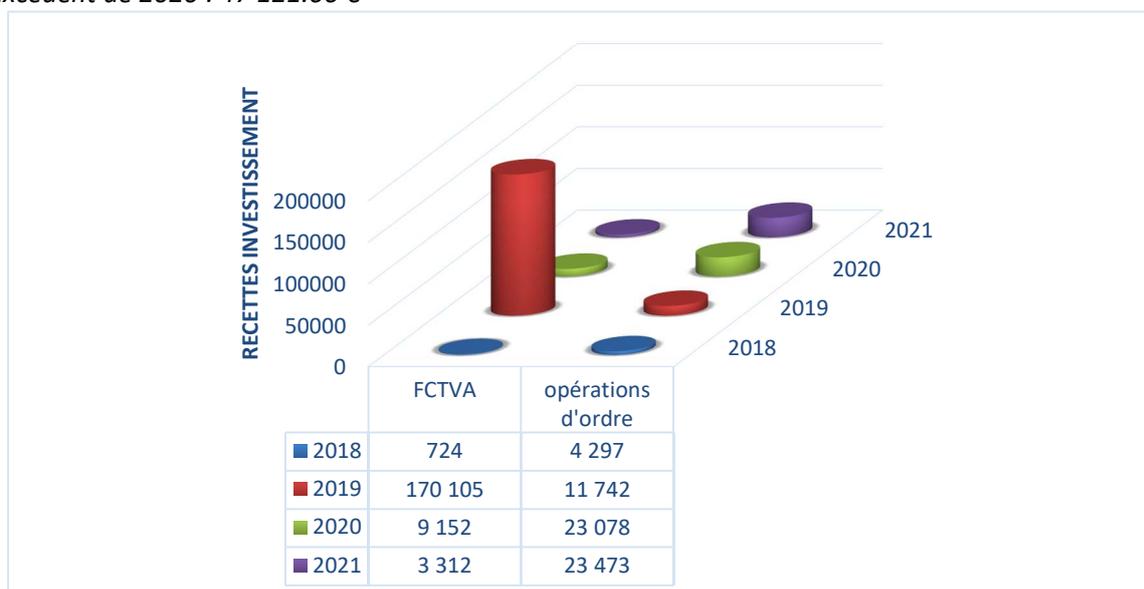
Les travaux réalisés en 2021 consistent en l'installation de nouveaux compteurs d'eau et principalement en la poursuite de la campagne de mise en extérieur des compteurs d'eau (sur domaine public). **Les travaux ont été réalisés pour 11 habitations en 2021** (17 en 2020), **96 % des compteurs d'eau sont à présent accessible depuis le domaine public.**

**RECETTES d'investissement 2021 : 26 785 €**

2020 : 32 230 €

Les recettes de l'exercice 2021 correspondent à la récupération des frais de TVA (FCTVA) des travaux réalisés 2 ans auparavant, elles sont en baisse par rapport aux exercices précédents ou la commune avait perçu la récupération de TVA des travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif. *Les dépenses et recettes se lissent au fur et à mesure des exercices.*

*C'est l'excédent des exercices antérieur qui permet de maintenir la section d'investissement en positif. Excédent de 2020 : 47 121.66 €*



### III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Etat de la dette correspondant à :

- 1- **Emprunt relatif aux travaux** de mise aux normes de l'assainissement collectif du Village pour une durée de 30 ans du 25 avril 2017 au 25 avril 2047. Taux initial de 1.81 % .

Nature Emprunt	Durée résiduelle	Montant initial	Annuité de l'exercice (capital)	Intérêts De l'exercice	Dette en capital au 01/01/2021	Dette en capital au 31/12/2021
Travaux	26 ans	455 000 €	12 283.57 €	7 405.15 €	413 713.09 €	401 429.52€

#### ICNE DE L'exercice (Intérêts Courus Non Echus 2021) : 1 311.89 €

Les échéances de remboursement d'emprunts tombent rarement le 1er janvier. Une échéance annuelle, par exemple, se trouve donc à cheval sur deux exercices. Pour connaître la part réelle des Intérêts de l'exercice N il est procédé à un calcul pour constater la part des intérêts qui correspond à l'exercice N et qui est annulé sur l'exercice N+1.

EMPRUNT	ECHEANCE	DATE ECHEANCE	JRS 2021	JRS 2022	NBR JOURS TRIM	ICNE
9877524	1 816.47	25/01/2022	65	25	90	1311.89

### IV. REDEVANCES

#### EAU POTABLE

Nouveaux tarifs en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (Délibération N°2020-41 du 5 novembre 2020)  
Suite à la vérification du RPQS de l'eau potable 2019, il apparaît que la part fixe de l'eau potable qui doit réglementairement être plafonné à 40 % du coût du service pour une consommation de 120 mètres cubes, correspond en fait à 45.45 % d'une facture type de 120 m3. Cette irrégularité au sens de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé a dû être régularisée. Par conséquent les tarifs (part fixe et part variable) de l'eau potable seront modifié conformément à la réglementation à compter de l'exercice 2021.

Part Fixe 21.25 € au trimestre (soit 85 € annuel) (100 € 2020)

Part Variable 1.20 € le m3 (hors redevance de l'agence de l'eau) (1€ le m3 en 2020)

#### ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Tarifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Les redevances servent à rembourser les échéances d'emprunt et entretenir les réseaux et la station.  
Après 2 ans de bon fonctionnement du service :

Part Fixe 25 € au trimestre (soit 100 € annuel)

Part Variable 1.50 € le m3 (hors taxes et redevances)

#### BILAN DES REDEVANCES 2021

	NBR COMPTEURS	PART FIXE 85 € / AN EAU 100 € / AN ASS (prorata temporis)	TOTAL PART FIXE	PART VARIABLE AU TRIM	NBR M3	TOTAL PART VARIABLE	TOTAL	REDEVANCES Ag. Eau	
								reversées ex 2020	encaissées ex 2021
<b>EAU</b>	105	85	8 895	1.2	9 398	11 277.60	20 172.60	2592	2631.44
<b>ASSAIN</b>	93	100	9 300	1.5	7 761	11 641.50	20 941.50	1213	1164.15
Majoration ass collectif	4	100	311	1.5	87	130.50	441.50		
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>19 663.50 €</b>			<b>23 049.60</b>	<b>41 555.60</b>	<b>3805</b>	<b>3 835.92</b>

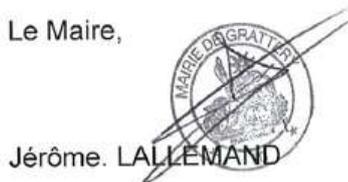
## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : SPANC tarifs en vigueur depuis le 29 avril 2013

Tarifs	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
<b>Compétences obligatoires</b>		
Contrôle des installations neuves en €	130	130
Contrôle des installations existantes en €	130	130
Contrôle périodique de vérification du fonctionnement et d'entretien en €	130	130

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grattery, le 6 avril 2022

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Grattery, with the text 'MAIRIE DE GRATTERY' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jérôme LALLEMAND'.

Jérôme. LALLEMAND

## Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.